

**PROCEDURE D'APPEL DU SAMU : 15**
FICHE N°1

Une personne reste à côté de l'enfant et applique les consignes « gestes d'urgence ». Une autre personne appelle le SAMU : ☎ fixe 15 ou portable 112.

RENSEIGNEMENTS A DONNER

Je travaille à la crèche

Située au

Le numéro de téléphone :

Je vous appelle au sujet de l'enfant

Il est âgé de

Température :

Poids :

Il a des antécédents de :

Il présente :

- Une convulsion, avec ou sans température
- Une perte de connaissance, avec ou sans traumatisme
- Une gêne pour respirer
- Une éruption généralisée (boutons) et un gonflement
- Ou autres motifs à préciser (traumatisme crânien, brûlure, plaie, douleur, hypo- ou hyperthermie...)

A la crèche nous avons : - DESLORATADINE (AÉRIUS®) Suspension buvable

- PARACETAMOL (DOLIPRANE®) Suspension buvable ou suppositoire

Il a eu du à Heures.

PREVENIR LE MEDECIN DE CRECHE ou RSAI
PREVENIR LES PARENTS POUR UN DEPART DE L'ENFANT.



MESURES A PRENDRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET PRECISANT LES CONDITIONS ET MODALITES DU RECOURS AUX SERVICES D'AIDE MEDICALE D'URGENCE

PETIT INCIDENT, SYMPTÔMES NON INQUIETANTS

- Tout incident survenu dans la journée de l'enfant est noté sur son cahier de transmission ou sur une fiche de communication aux parents.
- La responsable de la structure, la personne en continuité de direction ou un professionnel présent note :
 - ✚ L'heure
 - ✚ Les circonstances
 - ✚ Les symptômes observés ainsi que les soins prodigués
- Lors des transmissions du départ, les parents sont informés de ces éléments
- Si un enfant a des symptômes de maladie durant son temps d'accueil :
 - ✚ Les parents sont prévenus par téléphone afin de pouvoir organiser la prise de rendez-vous avec le médecin traitant de l'enfant.
 - ✚ Selon l'état général de l'enfant, les parents peuvent être invités à venir chercher l'enfant dès que possible
 - ✚ Si l'enfant présente une température \geq ou égale à $38^{\circ}5$ il faut se référer au protocole médical : un enfant présentant une fièvre.

ACCIDENT, MALADIE AIGUE

Un document très complet, dénommé « Protocoles Médicaux », validé par le médecin référent de la structure, est porté à la connaissance de l'équipe éducative. Il s'agit du document de référence pour les professionnelles Petite Enfance de la structure, il décrit notamment :

- ✚ les symptômes alarmants chez l'enfant
- ✚ La conduite à tenir pour toute prise en charge
- ✚ Le protocole d'appel au SAMU

INTERVENTION EN CAS D'URGENCE MEDICALE

En cas d'accident ou de maladie grave se déclarant durant les heures de garde, un membre de l'équipe appelle le **15** et donne toutes les informations nécessaires pendant qu'un autre agent reste auprès de l'enfant et applique les directives du médecin du SAMU. Si l'enfant doit être conduit au Centre Hospitalier, un membre de l'équipe veille à accueillir les urgentistes ou les pompiers et à les conduire auprès de l'enfant. Un protocole

d'accompagnement de l'enfant est prévu au cas où la famille ne peut pas être présente pour le transport.

Les parents sont avisés dans les plus brefs délais. Les autres membres de l'équipe prennent en charge le groupe d'enfants en le tenant à l'écart.

Tous les éléments de cette urgence médicale sont inscrits dans le registre de suivi de soin.